



Ordonnance de télécom CRTC 2016-178

Version PDF

Ottawa, le 11 mai 2016

Packet-Tel Corp. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Packet-Tel Corp.	AMT 1 AMT 1A Tarif des services d’accès des entreprises de services locaux concurrentes (ESLC)	11 avril 2016 29 avril 2016	11 mai 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale